



BOURSE MILITARIA

RÈGLEMENT

1/ La bourse de Boussières-sur-Sambre du **18 janvier 2026** est organisée par Pathfinder Group 44. Elle est réservée aux professionnels, collectionneurs et amateurs d'antiquités militaires de toutes époques et objets s'y rapportant.
La bourse se déroule en salle.

2/ Un système de réservation est mis en place. Cette réservation est obligatoire afin de vous garantir votre emplacement. La réservation s'effectue fait avec une prise de contact par mail ou téléphone, puis par un renvoi des documents d'inscription signés et du paiement (chèque ou espèces). Les réservations se font sur emplacement de minimum 2 mètres (3 euros/1 m).

3/L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription, et d'exclure tout participant et ce, sans devoir en donner le motif.

4/ Pour les exposants uniquement, le site où se déroule la bourse est accessible le **dimanche 18 janvier dès 7h00** pour commencer l'installation des stands. Un parking est prévu pour les véhicules des exposants.

5/ Les marquages sur les tables indiquent l'emplacement des différents stands.

6/ Les exposants sont tenus de respecter la réglementation française en vigueur concernant la vente d'armes et de munitions, la consommation d'alcool sur la voie publique.
Il est interdit tant aux exposants qu'aux participants d'exhiber ou d'exprimer de manière visible, tout signe distinctif à caractère nazi (insignes, emblèmes, etc...) et d'émettre toute diffusion de chants de ce type. La vente d'objets historiques de collection se rapportant au IIIème Reich est autorisée, sous réserve des mentions du présent article.

7/ Armes

Les armes anciennement neutralisées par le banc d'épreuve NE PEUVENT PLUS être mises en vente sur les bourses SAUF si elles reprennent le poinçon Saint Etienne et sont munies du certificat européen.

Munitions de guerre vide au-dessus de .50 et le matériel de guerre tels que les grenades et mines, ne sont pas autorisés sur les bourses de militaria.

Seules les douilles vides au-dessus de .50 sont encore autorisées, si visuellement il peut être établi qu'elles sont rendues inertes ou qu'elles présentent un ou plusieurs trous.

La présence d'armes soumises à une licence et des armes prohibées et/ou des munitions sur la bourse ne sera pas tolérée.

Voir article de loi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000029658942>

8/ Les exposants sont tenus d'aider à tenir le site de la bourse propre et de déposer les déchets dans les sacs poubelles mis à disposition par l'organisateur.

9/ Chaque exposant doit être en règle avec la législation française. L'organisation ne peut être rendue responsable du fait que lors d'un contrôle éventuel, les exposants ne soient pas en règle.

10/ L'accès au site de la bourse en dehors des heures d'ouverture et de fermeture est strictement réservé aux exposants et aux membres de Pathfinder Group 44.

11/ Les enfants de moins de 16 ans qui ne sont pas accompagnés d'un adulte ne seront pas admis à la bourse. Il est interdit de vendre des armes ou pièces d'armes, ainsi que des couteaux aux mineurs.

12/ L'organisation ne peut être rendue responsable pour la perte, le vol et/ou des dommages au matériel apporté et sur les stands. L'organisation ne peut être rendue responsable d'accidents ou de dommages corporels durant l'événement. Tout dommage causé par un participant ou un visiteur, sera réparé aux frais de l'auteur.

13/ Si en cas de force majeure, la bourse ne pourrait avoir lieu, les exposants déjà inscrits seront remboursés.

14/ Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'aucune contravention à la législation française.

Fait à

Le

Signature